



ÉCOLE CHARLES-PERRAULT (Pierrefonds)

École privée française

106 rue Cartier, Roxboro, Québec, H8Y 1G8, Canada

Téléphone : (514) 684-5043

Télécopieur : (514) 684-5048

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE Année scolaire 2019-2020

Heures
d'ouverture de
l'école

Secrétariat : de 8h à 13h et 14h à 16h

Comptabilité : de 8h15 à 13h et de 14h à 16h30

Horaire
régulier :

- prise de rangs : 8h20

- début des cours : 8h30

- Fin des cours : 15h30

- Service de garde : de 7h à 8h30 et de 16h à 18h

Entrée et sortie
des élèves de
maternelle:

	Maternelle
de 7h à 8h30 :	Toujours par la porte de la maternelle
Après 8h30 :	Par la porte principale
de 15h30 à 18h :	Toujours par la porte de la maternelle

Entrée et sortie
des élèves du
primaire:

	Primaire
de 7h à 8h :	Par l'entrée principale.
de 8h à 8h20 :	Du côté bibliothèque dès que la grille est ouverte. Si elle ne l'est pas, par l'entrée principale.
de 8h20 à 8h30 :	Par l'entrée principale. À partir de 8h31, votre enfant est considéré en retard et doit faire signer la feuille de retards dans son agenda.
de 15h30 à 16h :	Par la grille côté bibliothèque. En cas de mauvais temps, par l'entrée principale.
De 16h à 18h :	Par l'entrée principale.

Visiteurs à l'école
(parents,
conférenciers, etc.)

Seule la porte de l'entrée principale est ouverte aux heures de bureau.
Toute personne doit s'identifier au secrétariat et préciser le but de sa
visite.

<p>Communications avec l'école</p>	<p>Lorsque vous désirez rencontrer un membre du personnel ou de la direction, il est important de prendre rendez-vous par le biais du pluriportail ou de l'agenda.</p>
<p>Calendrier scolaire</p>	<p>La Loi sur l'instruction publique prévoit que le calendrier scolaire doit comporter 200 jours, dont 180 sont des journées de classes régulières et 20 sont des journées pédagogiques.</p> <p>UN RAPPEL IMPORTANT : Selon la Loi sur l'Instruction Publique (L.I.P., Article 14-) La fréquentation scolaire est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, et ce, du 1er jour au dernier jour du calendrier scolaire sauf, quelques exceptions mentionnées dans la loi, telle que la maladie.</p> <p>À son retour, l'élève et son parent ont la responsabilité de s'informer des travaux effectués pour récupérer eux-mêmes son retard.</p>
<p>Retards, départs anticipés et absences</p>	<p>L'élève doit arriver à l'heure pour le début des cours et ce, en tout temps.</p> <p>En cas de retard, l'élève et son parent doivent entrer par l'entrée principale et se présenter directement au secrétariat dès leur arrivée. Des retards fréquents entraîneront l'application de mesures particulières (voir agenda).</p> <p>En cas d'absence ou de départ anticipé, le parent avise le secrétariat de l'école le plus tôt possible par téléphone au 514 684 5043 poste 101 et/ou par écrit sur le pluriportail.</p> <p>Aucun enfant n'est autorisé à quitter l'école sans une autorisation écrite des parents.</p>
<p>Santé : maladies contagieuses, pédiculose,...</p>	<p>Par mesure de prévention, vous devez aviser l'école si vous constatez que votre enfant a des poux. Il en va de même pour les maladies contagieuses.</p> <p>Si votre enfant est malade (fièvre, toux excessive, maux de cœur, etc.), vous devez le garder à la maison. Si les symptômes se manifestent à l'école, nous vous demanderons de venir le chercher dans les plus brefs délais.</p> <p>Un certificat médical sera obligatoirement exigé après quatre jours d'absence.</p> <p>L'École se réserve le droit d'en exiger un plus tôt si nous avons des raisons de croire que l'absence n'est pas motivée.</p>
<p>Médicaments</p>	<p>La médication à l'école est une mesure exceptionnelle et réservée aux enfants qui présentent un problème de santé diagnostiqué.</p> <p>En aucun temps l'élève ne doit avoir en sa possession des médicaments. Le parent doit les remettre au secrétariat. La responsabilité de notre personnel consistera à s'assurer de vérifier la prescription et d'assister votre enfant</p>

	dans la prise de son médicament.
Service de cafétéria :	<p>Un service de cafétéria est offert soit à l'année soit au mois.</p> <p>Pour le service au mois, vous devez compléter une feuille de commande et respecter la date de remise prévue. Les commandes non accompagnées du paiement ou reçues après la date limite sont refusées.</p> <p>Les repas de quel que type que ce soit (Tim Hortons, Subway,...) ne sont pas permis.</p> <p>NB : Privilégiez les contenants écologiques et réutilisables.</p>
Collations :	<p>L'École privilégie des collations santé comme les fruits, les légumes frais ainsi que les produits laitiers. L'élève ne partage aucune nourriture.</p> <p>En tout temps, il est interdit d'apporter des noix, de la gomme, des bonbons, des croustilles, des chips, du chocolat, des arachides, de la pâte à tartiner et des boissons gazeuses et/ou énergisantes.</p> <p>Les collations proscrites seront retournées à la maison. Il est possible qu'en cas d'allergie sévère dans un groupe, certains aliments soient refusés pour l'année.</p>
Composition de l'uniforme :	<p>L'uniforme doit être complet (voir fiche description de l'uniforme dans l'agenda pour les primaires ou le cahier de messages pour les classes de maternelle ou sur le site Web).</p> <p>En tout temps, il doit être propre, soigné et adapté à la taille de l'enfant. Il en est de même pour l'uniforme d'éducation physique.</p>
Température extérieure :	<p>La récréation peut avoir lieu à l'extérieur, même en cas de fine pluie ou de grand froid.</p> <p>Selon les recommandations émises par le Ministère de la santé publique, nous éviterons de sortir à l'extérieur lorsque le thermomètre indiquera une température de -25°C ou un refroidissement éolien de -28°C.</p> <p>Il faut donc que votre enfant soit vêtu adéquatement en tout temps.</p> <p>Seul un billet médical permet à un enfant de demeurer à l'intérieur lors des récréations.</p>
Fermeture de l'école en cas de tempête ou autre	<p>Si d'aventure, nous devons fermer l'école, nous l'annoncerions par le pluriportail, par le Facebook de l'école ainsi que sur plusieurs postes de radio que nous vous communiquerons le cas échéant.</p> <p>La décision est prise, en général avant 7 h le matin et si possible dès 6h30.</p>
Photo scolaire	<p>En septembre ou octobre, une date est retenue pour la prise de la photo scolaire. L'information vous est transmise par le bulletin d'informations.</p>
Service de garde:	<p>Un service de garde est offert le matin de 7h à 8h20 et de 16h à 18h et lors de certaines journées pédagogiques.</p>
Objets perdus	<p>Les vêtements et les chaussures de votre enfant doivent être identifiés</p>

	pour retrouver ceux-ci lorsqu'ils sont égarés. Les objets et vêtements non réclamés sont remis à des organismes de charité.
Objets personnels	Certains objets tels que: IPod, jeux électroniques et/ou numériques, appareil photo, bijoux, argent, jeux de cartes échangeables, grande luge... sont interdits à l'école ainsi que lors des sorties pédagogiques.
Demandes de parents :	L'École ne répondra à aucune des demandes spéciales formulées pour le choix d'une classe ou d'un professeur.
Circulation automobile:	La limite de vitesse est de 40 km/h, veuillez circuler avec prudence. Le stationnement le long de l'école est interdit, par règlement municipal. Vous devez également respecter le sens de la circulation lorsque vous vous garez ainsi que les entrées privées des voisins. Le stationnement ayant une capacité limitée, il doit être utilisé uniquement pour déposer les enfants et les accompagner à la grille. Il faut ensuite libérer les lieux. <u>Par ailleurs, vous ne devez pas utiliser les places de stationnement côté nord (du côté de la clôture) puisqu'elles sont réservées au personnel de l'école.</u>
Autres :	L'hygiène personnelle est importante, chacun doit y veiller. Les coupes de cheveux excentriques et les colorations sont proscrites. Les cheveux longs doivent être attachés. Les bijoux volumineux sont interdits ainsi que le maquillage incluant le vernis à ongles. Il est de votre responsabilité de veiller sur vos enfants lorsqu'ils sont à l'extérieur de l'école ou aux abords de celle-ci. Un enfant qui est sorti de la classe ne peut y retourner. Il est de la responsabilité de votre enfant d'avoir tout son matériel pour l'étude. Il n'aura pas la possibilité de retourner en classe après 15h30.

En inscrivant votre enfant à l'École Charles-Perrault (Pierrefonds) (ECP), vous acceptez toutes les clauses du Code de Vie ainsi que de celles des règles de fonctionnement de l'école. Vous vous engagez à vous y conformer ainsi que d'en faire respecter les termes par vos enfants.

L'ECP appliquera le code de discipline en vigueur à l'école pour tout élève en infraction avec les dispositions des deux documents cités.

Nous vous remercions de votre collaboration ainsi que de la confiance que vous accordez à toute l'équipe de l'ECP.

La Direction